

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALLIÈRE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20221214-022
Matière : 3.1 - Domaine et patrimoine – acquisitions
Objet : REGULARISATION RUE DE COUZERGUES

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1 ;

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral établi le 19 février 2022 par le cabinet de géomètre GEOMETRES-EXPERTS MESURES et signé des parties ;

Considérant que cette emprise est nécessaire à la gestion de la voirie ;

Considérant la nécessité de régulariser le tracé de la voie publique communale au regard du décalage existant entre les plans cadastraux et l'usage des sols ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet d'acquisition une superficie de 3 m² de la parcelle cadastrée YL n° 140, une superficie de 19 m² de la parcelle cadastrée YL n° 141 et une superficie de 27 m² de la parcelle cadastrée YL n° 149. Ces terrains appartiennent respectivement à Madame MONERIE Céline, à la famille BRINGAUD et à Madame BRINGAUD Gisèle.
- autoriser l'acquisition de ces emprises à titre gracieux, hors frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur, à savoir la Ville d'Ussel ;
- autoriser la mise à jour du cadastre par le géomètre afin d'intégrer les terrains acquis dans le domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20221214-DL20221214-022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE